DÉCISION DU CONSEIL
du 17 juillet 2000
portant nomination d'un membre suppléant espagnol du Comité des régions

(2000/461/CE)

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

vu le traité instituant la Communauté européenne, et notamment son article 263,

vu la décision 98/110/CE du Conseil [1] portant nomination des membres et suppléants du Comité des régions,

considérant qu'un siège de membre suppléant du Comité des régions est devenu vacant à la suite de la démission de M. Juan Antonio Megías García, membre suppléant, portée à la connaissance du Conseil en date du 29 juin 2000,

vu la proposition du gouvernement espagnol,

DÉCIDE:

Article unique

M. José Ramón Bustillo Navia-Osorio est nommé membre suppléant du Comité des régions en remplacement de M. Juan Antonio Megías García pour la durée du mandat de celui-ci restant à courir, soit jusqu'au 25 janvier 2002.

Fait à Bruxelles, le 17 juillet 2000.

Par le Conseil
Le président
J. GLAVANY

[1] JO L 28 du 4.2.1998, p. 19.